

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 08 MAI 2021

\* \* \* \* \*

Convocation du Conseil : 30 Avril 2021

Monsieur (Conseiller Municipal)

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la mairie le Samedi 08 Mai 2021 à 9 heures 30, et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Le Maire : signé DALOT

**ORDRE DU JOUR** : Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 Avril 2021 - Déclassement d'un délaissé de la voirie communale au lieu-dit « Les Ecures » - Régularisation - Audience du Tribunal Judiciaire de GUERET - Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> Janvier 2022 - Elections Départementales & Régionales des 20 & 27 Juin 2021 : *Constitution des Bureaux de Vote* - Suivi des dossiers - Affaires diverses

**PRESENTS** : Mme DALOT, MM. GASNET, ISOLA, CHEBANCE, SCHWEYER, GUILLEMET, PETIT, GOUNY, PAROTON

**EXCUSES** : Mmes PSALMON, BOURGOIS, GIGNON, FLUZIN, GOUSSAUD, M. DUFOSSÉ

## ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2021

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## DEMANDE D'ALIENATION D'UN DELAISSE DE VOIRIE AUX « ECURES »

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Mr et Mme Maxime VOLONDAT demeurant « 9, Les Ecures » qui souhaitent acquérir un délaissé de voirie situé devant leurs bâtiments cadastrés Section BC N° 145 et 236.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir pris connaissance du plan cadastral concerné, à l'unanimité,

**DECIDE** de régulariser le déclassement de voirie au profit de Mr et Mme Maxime VOLONDAT en application de l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière uniquement devant la maison d'habitation cadastrée Section BC N°145 d'une superficie d'environ 105 m<sup>2</sup>.

**FIXE** le prix de vente à 1 € le m<sup>2</sup>

**AUTORISE** Mr le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer l'acte de vente qui se fera en la forme administrative, ainsi que toutes les pièces à intervenir.

Tous les frais liés à cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

## AUDIENCE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE GUERET

Mme le Maire indique :

⇒ Qu'elle a été destinataire d'une convocation à une audience du Tribunal Judiciaire de GUERET pour une contestation des mesures imposées par la Commission de surendettement des particuliers.

⇒ Que la commune a une assurance juridique au titre de son contrat d'assurance

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**DESIGNE** Maître LAURENT Richard, Avocat à GUERET 4, Avenue Charles de Gaulle, pour présenter les intérêts de la commune devant le Tribunal Judiciaire de GUERET

## MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022

Mme le Maire indique que le Trésorier a informé les collectivités de la mise en place du nouveau référentiel M57, qui a vocation à se substituer aux actuels autres référentiels, dont la M14, au plus tard le 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

La M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, mise à jour par la DGCL et la DGFIP, en concertation étroite avec les associations d'élus et les acteurs locaux.

Il demande à quelle échéance la commune de GLENIC souhaite adopter la M57 comme nouveau référentiel comptable.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**ADOPTE** la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022

**PRECISE** que la norme M57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14 : Budget principal, Budget Lotissement des Ecures, Budget CCAS

**AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DES 20 & 27 JUN 2021 : CONSTITUTION DES BUREAUX DE VOTE

Constitution des Bureaux de Vote des Elections Départementales & Régionales pour les scrutins des 20 & 27 Juin 2021.

## **SUIVI DES DOSSIERS**

Néant

## **AFFAIRES DIVERSES**

- ♦ La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu Mardi 15 Juin à 19 H.

Le Maire,

Les Conseillers,